

Le 16 décembre 2018

CONFIDENTIEL

Docteure Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3



Objet : Rapport sur la mise sous administration de
l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ)

Madame la présidente,

À votre demande, il nous fait plaisir de vous transmettre ci-après des informations d'ensemble relatives à la mise sous administration de l'OIQ qui, rappelons-le, a débuté le 6 juillet 2016, suite au décret du gouvernement du Québec (Numéro 689-2016).

Comme vous pourrez le constater, le bref bilan qui suit fait état de nombreuses transformations et améliorations qui ont été apportées au sein de l'Ordre, autant au regard de sa gouvernance, de sa régie interne que de son fonctionnement opérationnel.

Par souci de clarté, nous avons choisi de structurer notre rapport en fonction des divers volets ou indicateurs qui ont guidé notre action au cours des quelque 30 derniers mois.

Planification stratégique

- Rappelons d'abord l'adoption, à l'automne 2016, d'un plan stratégique triennal (ING2020) axé sur l'accentuation des actions de protection du public et sur l'amélioration de la pratique professionnelle des ingénieurs. Ce plan qui en sera bientôt à sa troisième année de mise en œuvre est ce qui a constitué l'épine dorsale des actions et des initiatives de l'Ordre depuis lors. À ce jour, pour l'ensemble des directions concernées, les indicateurs reliés aux divers projets en cours sont en ligne avec les objectifs fixés.
- Dès novembre dernier, un nouvel exercice de réflexion a permis à l'équipe de direction et au Conseil d'administration de convenir des grandes orientations du futur Plan stratégique 2020-2022.

Ressources humaines

- Conformément au Plan ING2020, le plan d'effectifs s'est accru d'un peu plus de 40 personnes principalement dédiées à la protection du public ou aux activités qui y sont reliées.

- En ce qui concerne les activités de recrutement, contrairement à ce qui prévalait il y a deux ans, les difficultés d'attraction auxquelles l'Ordre devait faire face sont disparues.
- La convention collective liant l'Ordre des ingénieurs et le Syndicat des employés professionnels et de bureau a été renouvelée en septembre dernier pour une période de six ans.
- Du côté du personnel de direction, l'ensemble de l'équipe, à l'exception de deux postes, a été renouvelée au cours des deux dernières années.

Ressources financières

- L'adoption en décembre 2016 d'un cadre financier quinquennal incluant une cotisation supplémentaire de 50\$ pour l'année 2017-2018 a permis d'assurer que l'Ordre dispose des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de son Plan ING2020.
- La cotisation annuelle des membres est passée de 325\$ en 2016-2017 à 430\$ pour la prochaine année 2019-2020, soit une augmentation annuelle moyenne de 10%, ce qui apparaît raisonnable, compte tenu des circonstances.
- De façon plus générale, les finances de l'Ordre sont sous contrôle et ses fonds de réserve lui permettent de s'acquitter pleinement de sa mission de protection du public, incluant la relocalisation de son siège social prévu pour juin 2019.

Accès à la profession

- L'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2019, du nouveau *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec* viendra transformer le processus d'admission à l'OIQ, notamment en bonifiant les connaissances des futurs ingénieurs quant à leurs obligations professionnelles et éthiques, ainsi qu'en leur fournissant un meilleur encadrement lors de leur formation pratique; de surcroît, le nouveau règlement permettra de corriger un problème vieux d'une quarantaine d'années, soit la catégorie "ingénieurs juniors" qui n'avait rien de compatible avec la protection du public. Dorénavant, ces derniers seront identifiés comme "candidats à la profession d'ingénieur".
- Il y a maintenant un an, l'adoption d'un nouveau *Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec* a permis de faire en sorte que, chaque demande d'un professionnel formé à l'étranger est dorénavant étudiée de façon personnalisée, afin de mieux évaluer les compétences et les acquis de formation. Ainsi, il est prévu que le taux d'acceptation de telles demandes s'accroisse de 58% à 75% au cours des prochains mois.

Inspection professionnelle

- La mise en place en 2016-2017 d'un tout nouveau mode d'inspection professionnelle basée sur une approche ciblée de vérification des compétences a été une réforme majeure entreprise par l'OIQ; avant d'atteindre sa vitesse de croisière, celle-ci aura nécessité l'embauche d'une vingtaine d'inspecteurs spécialisés et une révision complète du

processus d'inspection lui-même, incluant le *Règlement sur l'inspection professionnelle des ingénieurs*.

- Comme suite à un rapport d'audit de l'inspection professionnelle réalisé le printemps dernier, un plan d'action a été mis en œuvre afin notamment d'améliorer le modèle actuel d'entrevues dirigées et de partager entre les utilisateurs un guide d'aide à la décision dans l'évaluation des dossiers d'inspections approfondies; une révision de la politique de l'inspection professionnelle est également prévue pour les prochains mois.
- En ce qui a trait aux inspections professionnelles elles-mêmes, l'objectif de 2,600 pour l'année en cours devrait être atteint, sachant qu'au terme du deuxième trimestre de l'année, 1,272 inspections avaient été réalisées. Pour l'année 2019-2020, la cible est de 3,000 inspections professionnelles.
- Toujours au chapitre de l'inspection professionnelle, précisons que le Plan ING2020 prévoit le développement et la mise en œuvre d'un questionnaire qui, initialement, sera administré auprès de 2,000 membres de l'Ordre. L'objectif principal du questionnaire est de faire de la prévention auprès des ingénieurs en les sensibilisant et en les informant sur leurs obligations professionnelles. Le questionnaire est présentement en développement et, dès avril 2019, tous les ingénieurs seront susceptibles de le recevoir de façon aléatoire. Un tel instrument contribuera à élargir davantage la portée de l'inspection au sein du membership, en plus de permettre à l'OIQ de développer des mesures d'amélioration ou de prévention et d'ajuster le ciblage de l'inspection professionnelle.

Bureau du syndic

- La performance exceptionnelle que le Bureau du syndic connaît, depuis plus d'une année, se poursuit; la réorganisation interne, la transformation des pratiques administratives et la révision du processus de traitement des dossiers auront permis de redresser la situation qui prévalait en 2016.
- Ainsi, au 31 octobre dernier, la durée moyenne des enquêtes était de 11,8 mois, comparativement à 18,4 mois au 31 mars dernier et à 39 mois au 31 mars 2016. Depuis le début de la présente année, 144 nouvelles requêtes ont été ouvertes alors que 174 ont été fermées. Les dossiers de plus de trois ans d'âge ne sont plus qu'au nombre de 14, comparativement à 67 au 31 mars dernier.
- En ce qui a trait aux résultats des enquêtes des deux dernières années, bien qu'un certain nombre de dossiers aient fait l'objet de décision de régler par conciliation, plusieurs cas se sont traduits par des plaintes disciplinaires, lesquelles ont conduit à de nombreuses radiations et amendes.

Technologies de l'information

- Le vaste plan de développement des technologies de l'information, couramment identifié comme le Projet INGÉNIUM, a commencé à être mis en œuvre dès 2017. La première fonctionnalité du nouveau Tableau des membres a été mise en opération avec succès le 4 juin dernier. Cette livraison comprenait les éléments suivants : la pratique du membre, le profil de sa pratique et l'assurance responsabilité professionnelle.

- Les nouvelles livraisons relatives au Tableau des membres sont :
 - L'inscription annuelle (janvier 2019)
 - La première inscription ainsi que les réinscriptions (printemps 2019)
 - Le module sur la formation continue (automne 2019).
- Compte tenu de l'évolution des technologies de l'information, une révision de l'actuel plan directeur est présentement en cours, afin notamment de mieux soutenir la réalisation du Plan ING2020. À l'occasion de sa réunion de novembre dernier, le Conseil a donné son aval à diverses orientations relatives aux principes et à la stratégie de livraison, en vue d'une approche optimisée.

Gouvernance

- Comme suite à l'entrée en vigueur de la loi #11 par le gouvernement du Québec en 2017, l'OIQ a réduit la taille de son Conseil, la faisant passer de 24 à 17 administrateurs pour la présente année, et à 16 à compter de 2019-2020. Par ailleurs, parmi les membres du Conseil actuellement en poste, on compte une majorité de nouveaux administrateurs élus ou nommés, ce qui représente une transformation importante du Conseil d'administration depuis 2016.
- Les relations qui prévalent présentement entre le Conseil et l'équipe de direction peuvent certainement être qualifiées de bonnes et empreintes d'une volonté commune de réaliser la mission de l'Ordre, soit la protection du public.
- Ajoutons que depuis deux ans, plusieurs initiatives et bonnes pratiques de gouvernance (préparation, gestion et évaluation des réunions, fonctionnement des comités, etc.) ont été mises en place, ce qui a permis de rendre plus optimale la gouvernance de l'OIQ.

Communication

- Même si, au cours des deux dernières années, l'OIQ a visiblement été plutôt discret dans ses activités de communication, il n'en demeure pas moins que la présidente de l'Ordre a toujours eu le souci de maintenir une bonne ligne de communication, autant avec les membres qu'avec les représentants des diverses parties prenantes de l'OIQ. Que ce soit dans le cadre de tournées régionales ou de rencontres annuelles, cette dernière a pris soin de faire état du vaste chantier de redressement et de positionnement entrepris par l'Ordre, soit le Plan ING2020.
- Au cours des derniers mois et dans la foulée des réalisations du plan stratégique, un projet d'importance a vu le jour, celui d'un vaste plan de communication qui sera déployé au cours des deux années 2018-2019 et 2019-2020. Ce plan comporte un volet <<protection du public>> et un volet <<valorisation et rayonnement de la profession d'ingénieur>>. Des objectifs, des stratégies de communication et de création, des mesures de succès et un budget détaillé sont associés à ce plan. Un déploiement d'actions s'opérationnalisera dès les prochains mois. Il s'agit là d'une initiative d'envergure qui, en 2019-2020, coïncidera avec le 100^e anniversaire de l'OIQ.

Conclusion

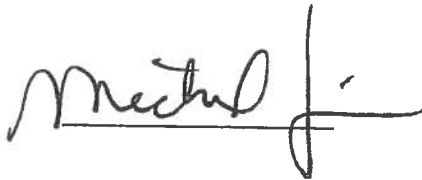
Nous aimons croire que les informations et réalisations qui précèdent vous permettront d'apprécier les nombreuses transformations, réorganisations ou améliorations apportées au sein de l'OIQ depuis le début de la mise sous administration, en juillet 2016.

Dans le cadre de notre mandat, nous avons constamment gardé à l'esprit les enjeux soulevés dans le décret gouvernemental relatifs à la protection du public et au contrôle de l'exercice de la profession d'ingénieur. Aussi, nous sommes d'avis que les progrès réalisés au cours des 30 derniers mois sont significatifs et ont certainement contribué au redressement de la situation à l'Ordre.

En terminant, nous souhaitons souligner la très bonne collaboration dont le Comité de mise sous administration a toujours bénéficié, autant de la part de la présidente du Conseil, Madame Kathy Baig, que de toute son équipe. Merci également à vous ainsi qu'à vos proches collaborateurs de l'Office pour votre soutien indéfectible.

Veuillez agréer, Madame la présidente, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Michel Pigeon

Handwritten signature of Michel Pigeon in black ink, featuring a stylized 'M' and 'P'.

François Renauld

Handwritten signature of François Renauld in black ink, featuring a stylized 'F' and 'R'.